



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL
OISE - PAYS DE FRANCE**

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 3 MARS 2023**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE**

COMITE SYNDICAL DU 03 MARS 2023

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance	5
Adoption du procès-verbal du 15 Décembre 2022	7
Débat d'orientations budgétaires	15
Questions diverses	27
Liste des décisions du Bureau	29
Liste des décisions du Président	33

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2022**

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures trente s'est réuni, au cinéma d'Orry-la-Ville, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 21 novembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	30
Nombre de pouvoirs	24
Nombre de votants	54

PRESENTS :

Collège des Régions : François DESHAYES

Collège des Départements : Nicole COLIN, Anthony ARCIERO.

Collège des Communes : Stéphane BECQUET, Cécile GAUVILLE-HERBET, Sylvie BOCOBZA, Véronique BRETENOUX, Béatrice BRUN, Yves CHERON, Fabrice DALONGEVILLE, Célia DELAHAYE, Philibert de MOUSTIER, Françoise DUBREUCQ, Agathe DUCHAUFFOUR, Guillaume DUCHESNE, Dominique DUFUMIER, Jean-Paul GAY, Sylvie LECLAIR, Anne LEFEBVRE, Cécile MALET, Patrice MARCHAND, Thierry MARVILLE, Thierry PICHERY, Jérôme PINSSON, Hugues RIBIOLLET, Corinne TANGE, Patrice URVOY, Evelyne VAN HAECKE, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Martine BORGGOO à Nicole COLIN, Gilles SELLIER à Nicole COLIN, Patrick BARRETT à Dominique VERDRU, Pierre BEMELS à Thierry PICHERY, Joël BOUCHEZ à Hugues RIBIOLLET, Thierry BROCHOT à Fabrice DALONGEVILLE, Daniel DRAY à Didier WROBLEWSKI, Gilles GRANZIERA à Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU à Dominique DUFUMIER, Daniel FROMENT à Jean-Paul GAY, Philippe FROIDEVAL à Jérôme PINSSON, Gérard KOTUSIK à Hugues RIBIOLLET, Paule LAMOTTE à Jérôme PINSSON, Pascale LOISELEUR à Cécile GAUVILLE-HERBET, Michel MANSOUX à Thierry PICHERY, Alexis MENDOZA-RUIZ à Yves CHERON, Stéphane PETERS à Patrice URVOY, Jacques RENAUD à Yves CHERON, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Benoit THIBAUT à Didier WROBLEWSKI.

Assistaient également : Didier GROSPIRON, délégué suppléant d'Aumont-en-Halatte, Françoise BALOSSIER, Conseillère municipale déléguée Espaces verts / Paysage / Transition écologique de Senlis, Daisy COPEAUX, Directrice du Domaine forestier et immobilier du Château de Chantilly (Institut de France), Jean-Christophe HAUGUEL, Directeur-Adjoint du Conservatoire botanique national de Bailleul, Hervé LE BOULER, expert forestier (en visioconférence), Sylvie CAPRON, directrice du PNR.

Avant de démarrer la séance proprement dite, Monsieur MARCHAND passe la parole à Sylvie CAPRON pour introduire la présentation des résultats des études en cours sur la forêt de Chantilly.

Sylvie CAPRON rappelle que la forêt de Chantilly connaît une crise sans précédent, avec le dépérissement important et très rapide des chênes, les échecs de la régénération et des plantations, les attaques de hannetons.

Elle explique que l'Institut de France a constitué un Comité d'experts qui a établi un vaste programme de recherche-actions et que des premières études ont été conduites, dont certaines financées par le Parc naturel régional.

Elle indique qu'il s'agit, ce soir, de présenter un rendu de deux études réalisées, l'une sur les séries de végétation, comme indicatrices des futures essences potentielles, et l'autre, sur les analyses de sols qui ont été réalisées en 2021 et 2022.

Sylvie CAPRON présente Jean-Christophe HAUGUEL, Directeur-Adjoint du Conservatoire botanique national de Bailleul, qui a réalisé l'étude sur les séries de végétation et Hervé Le Bouler, Expert forestier national et conseiller forestier auprès de l'Institut de France, présent en visioconférence.

Puis elle rappelle le contexte et la démarche en cours (cf. présentation jointe au compte rendu).

Jean-Christophe HAUGUEL présente le rendu de l'étude sur les séries de végétation, comme piste d'adaptation des potentialités forestières (cf. présentation jointe au compte rendu).

Hervé LE BOULER présente ensuite les résultats des analyses de sols réalisées à partir de 60 fosses (cf. présentation jointe au compte rendu).

Sylvie CAPRON remercie les intervenants et demande s'il y a des questions.

Madame DUBREUCQ demande si, pour les analyses de sols, il a été tenu compte de la géomorphologie.

Hervé LE BOULER répond que oui.

Madame DUBREUCQ demande quelle a été la finesse des 13 000 points de prélèvement.

Hervé LE BOULER répond qu'ils ont été effectués tous les 70m.

Constatant qu'il n'y a plus question ou d'observation, Monsieur MARCHAND remercie les intervenants.

Puis, il ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 21 OCTOBRE 2022

Le procès-verbal du Comité syndical du 21 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

3 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Monsieur MARCHAND explique que la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) lie le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France et la Région Hauts-de-France.

Il précise qu'elle s'inscrit dans le cadre de la compétence régionale et qu'elle réaffirme le soutien du Conseil Régional des Hauts-de-France envers les 5 parcs naturels régionaux des Hauts-de-France qui concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation et de formation du public.

Il ajoute que cette CPO s'inscrit également dans le cadre de la Charte 2021-2036 du Parc naturel régional Oise – Pays-de-France et qu'elle a pour but de concourir à la mettre en place.

Monsieur MARCHAND rappelle que les objectifs de cette convention sont de :

- Préciser les engagements respectifs du syndicat mixte de gestion du PNR dans la mise en œuvre de la charte.
- Définir les modalités de financement pour la mise-en-œuvre des orientations et priorités thématiques partagées entre la Région Hauts-de-France et le Parc naturel régional Oise – Pays-de-France.
- Déterminer la gouvernance politique et technique dans laquelle s'inscrivent les relations partenariales entre les deux parties de la présente convention.

Monsieur MARCHAND présente la convention en rappelant qu'elle est conclue pour une durée de trois années et qu'elle prendra effet à compter du 1er janvier 2023 pour s'achever au 31 décembre 2025.

Il ajoute que, lors de sa dernière réunion, le Bureau a accueilli, en visioconférence, Monsieur Guislain CAMBIER, Vice-Président de la Région en charge des PNR.

Le Comité syndical, à l'unanimité, valide la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Région Hauts-de-France et autorise le Président à la signer.

4 – PROGRAMME D'ACTIONS 2023

Monsieur MARCHAND rapporte que le programme d'actions 2023 est composé de 31 opérations qui couvrent différentes mesures de la Charte. Il présente chaque fiche descriptive des opérations suivantes :

- Assistance scientifique et technique à la gestion des milieux naturels.
- Programme de conservation de la flore menacée – 7ème tranche.
- Fonds en faveur de la préservation de la faune.
- Restauration écologique de milieux naturels.
- Verger conservatoire à l'abbaye de Chaalis.
- Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique.
- Expérimentation et promotion de lignes de covoiturage.
- Edition de plaquettes de micromobilité.
- Fonds d'intervention « études d'aménagement ».
- Etude de mise en valeur et de gestion du site de la Canardière et de l'Eau minérale.
- Valorisation paysagère et gestion des cimetières – 3ème tranche.
- Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal.
- Programme de réhabilitation du patrimoine rural.
- Valorisation de recherches historiques.
- Edition d'un livret de découverte « Sports ».

- Fonds d'intervention pour des expertises environnementales.
- Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière.
- Réalisation d'une plaquette de communication pour la construction des bâtiments agricoles.
- Accompagnement des Producteurs Oise – Pays de France.
- Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale.
- Développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective.
- Equipement des prestataires marqués « Valeurs Parc Naturel Régional ».
- Nouvelles éditions touristiques.
- Passage à la version 3 du site Geotrek.
- Programme de communication.
- Actions de sensibilisation « Grand public » et campagnes écocitoyennes.
- Programmes pédagogiques à destination des scolaires.
- Elaboration du T0 – caractériser ce qui fait l'identité des unités paysagères du territoire.
- Renouvellement des panneaux « communes du Parc naturel régional ».
- Travaux à la Maison du Parc.
- Equipements du Parc.

Monsieur MARCHAND précise que le montant estimatif du programme d'actions 2023 s'élève à 1 050 216 €.

Il explique que le financement de ces opérations ne répond plus à une clé de répartition identique pour toutes les actions, comme lors de la dernière Charte mais dépend de la disponibilité des crédits en fonctionnement et en investissement des partenaires. Il souligne que néanmoins la somme des opérations entre dans les enveloppes définies par nos partenaires.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **Valide le programme d'actions 2023**
- **Sollicite les partenaires financiers pour le financement de ces actions**
- **Sollicite la Région Hauts de France pour une subvention au titre de l'investissement pour les travaux à la Maison du Parc et le renouvellement des panneaux « Commune du Parc naturel régional Oise – Pays de France »**
- **Autorise le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions**
- **Autorise le Président à engager ces actions dès l'accord des subventions**

5 - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

Monsieur MARCHAND rapporte que, concernant le budget principal, la décision modificative proposée vise à augmenter les crédits du chapitre 011 (charges à caractère général) qui risquent d'être insuffisants pour faire face aux factures de fin d'année.

Il explique qu'un certain nombre de comptes vont dépasser les prévisions du budget primitif, notamment les comptes énergie/électricité, carburants, assurances, annonces et insertions, catalogues et imprimés.

Il ajoute qu'il est proposé de transférer 20 000 € du chapitre 012 au chapitre 011, précisant que le montant initialement prévu des charges de personnel (chapitre 012) ne serait pas atteint en totalité

Concernant le budget opérationnel, Monsieur MARCHAND rapporte qu'il s'agit d'opérer une régularisation de dépense de 0,20 €.

Le Comité syndical, à l'unanimité, adopte ces décisions modificatives n°1.

6 - RENOUELEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION « MOBILITES DURABLES »

Monsieur MARCHAND rappelle qu'un chargé de mission « Mobilités durables », financé dans le cadre du COTTRI, a été embauché en décembre 2020 pour une durée de 2 ans et qu'il est responsable de la conception, de la réalisation et de l'évaluation des actions en matière de mobilités durables.

Il explique que le chargé de mission assure le développement des actions en cours : pilotage des schémas directeurs cyclables des communautés de communes et des communes, animation du dispositif d'autostop organisé (Rezo Pouce), émergence de nouveaux services (covoiturage), production de supports de communication liés aux modes doux (plaquettes de micromobilité) ...

Il ajoute qu'il effectue le suivi des actions en matière de mobilité des partenaires, notamment les plans de mobilité des EPCI, répond aux demandes des communes en matière de conseils de mobilité en les assistant techniquement et pour les demandes de subvention, effectue une veille sur les diverses aides auxquelles elles peuvent prétendre, met en place des actions de promotion, d'animations, d'événements et de communications et assure le suivi des données liées à la mobilité en les intégrant au WebSIG du Parc.

Monsieur MARCHAND propose de ne pas interrompre cette dynamique et précise que l'enveloppe disponible du COTTRI permettra d'assurer pour un an le salaire du chargé de mission et les charges afférentes.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le renouvellement pour un an du contrat du chargé de mission « Mobilités durables », sous contrat de projet.

7 - RENOUELEMENT DE L'AGREMENT ET OUVERTURE DE DEUX SERVICES CIVIQUES

Monsieur MARCHAND rapporte que le Parc naturel régional Oise – Pays de France avait obtenu un agrément début 2020 pour accueillir des services civiques mais, qu'en raison de l'épidémie de COVID, il n'avait pas accueilli de volontaire.

Il explique que le renouvellement de cet agrément pourrait répondre positivement à la demande d'une ingénieure agronome en recherche d'un service civique ayant sollicité le Parc naturel régional et à qui il pourrait être confiée une mission dans le cadre des opérations en faveur des circuits-courts alimentaires.

Il explique, qu'en outre, le Parc naturel régional Oise – Pays de France pourrait proposer une mission à un deuxième volontaire pour contribuer à la réalisation des atlas de la biodiversité communale.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la demande d'agrément pour deux services civiques.

8 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 23H00.

Yves CHERON

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

PRÉAMBULE

Le budget primitif 2023 du Parc naturel régional sera proposé dans la lignée de celui de 2022. Pour rappel, les recettes en fonctionnement (frais de structure) ainsi que l'équipe sont fixées dans la Charte. Par ailleurs, les programmes d'actions, votés annuellement, déterminent les opérations inscrites au budget.

Le budget de fonctionnement sera en hausse pour tenir compte de l'inflation d'un certain nombre de postes de dépense et de l'achèvement des recrutements, liés à l'extension du périmètre.

Par ailleurs, le PNR poursuivra les programmes liés à NATURA 2000, LEADER ainsi que le celui concernant la forêt de Chantilly, financé par le FEADER. Pour toutes ces opérations, le PNR perçoit des aides financières supplémentaires de l'État, de l'Europe ou de la Région Hauts-de-France.

En ce qui concerne les actions, les budgets primitifs reprendront les actions inscrites dans les budgets précédents qui n'ont pas été réalisées ou finalisées l'an dernier et inscriront, en dépenses et recettes, les opérations du programme 2023.

LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes :

Les participations et subventions attendues pour l'année 2023 sont les suivantes :

- État : 130 000 €
- Région Hauts de France : 435 000 €
- Région Ile-de-France : 352 000 €
- Département de l'Oise : 226 230 €
- Communes : 412 865 €
- Union Européenne et DREAL (Natura 2 000) : 12 600 €
- Union Européenne (LEADER) : 125 813 €
- Union Européenne et Région (programme forêt de Chantilly) : 33 600 €

Soit un montant total de 1 728 108 €.

Les recettes des Régions et du Département de l'Oise sont les montants inscrits dans les annexes de la Charte renouvelée.

Pour rappel, la Région Ile-de-France prend à sa charge les cotisations de ses Départements, en l'occurrence celle du Département du Val d'Oise en ce qui concerne le PNR Oise-Pays de France. Le Département du Val d'Oise attribue, chaque année, une subvention de 30 000 € pour une opération ou des opérations en fonctionnement.

Concernant la cotisation des communes, les statuts du syndicat mixte indique que la cotisation à la charge des communes membres s'élève à 2,66 € par habitant, indexée sur l'inflation. L'inflation moyenne de l'année 2022 est estimée à 5,3 %, la cotisation des communes devrait donc être portée à 2,84 € par habitant. Pour les communes partiellement comprises dans le périmètre du Parc, le montant de la cotisation par habitant est calculé, pour moitié, au prorata du nombre d'habitants inclus dans le périmètre du Parc et, pour moitié, au prorata de la superficie communale incluse dans le périmètre du Parc. Pour la commune de Creil, la cotisation est plafonnée à 5 580 €, valeur 2020, soit 5 969€ pour 2023.

En outre, nous recevrons en 2023 le versement de la subvention LEADER correspondant aux 80% des dépenses de fonctionnement liées au poste de l'animateur LEADER et au demi-poste de gestionnaire LEADER pour les années 2019, 2020 et 2021 (122 188 €) ainsi que le financement de 80% des dépenses pour l'évaluation du programme LEADER (3 625 €), soit un montant total de 125 813 €.

Il est également attendu 33 600 € de la Région Hauts-de-France et de l'Union Européenne (FEADER) pour le financement du salaire de la chargée de mission forêt de Chantilly.

Enfin, comme les années précédentes, le Parc reportera un excédent de fonctionnement lui permettant notamment d'avoir le fonds de roulement suffisant pour faire face aux avances importantes qu'il est contraint de faire avant de percevoir les subventions.

Dépenses :

➤ **Charges à caractère général :**

Il est proposé d'inscrire au chapitre 011 : 286 000 € (au lieu de 270 000 € l'an dernier) pour tenir compte de l'inflation des dépenses courantes et de l'accroissement de l'équipe.

➤ **Dépenses de personnel**

Il est proposé de budgéter :

- Les 19 postes de la Charte , aujourd'hui pourvus :
 - ✓ Directrice,
 - ✓ 13 chargés de mission dont le poste de chargé de mission filière bois, non nécessairement pérenne (CDD de 2 ans)
 - ✓ 5 personnes au service administratif,
- le poste du chargé de mission mobilités durables, financé à 100% par l'enveloppe du COTTRI (enveloppe déjà perçue) ;
- le poste d'animateur LEADER et le poste à mi-temps du poste de gestionnaire LEADER financés à 80% par l'Europe ;
- le poste de la chargée de mission forêt de Chantilly (CDD 2 ans), financé à 80% par la Région et l'Europe.

En outre, comme prévu dans les annexes de la nouvelle Charte, il sera recruté en 2023 un poste supplémentaire pour les missions urbanisme/architecture/paysage.

En outre, le budget 2023 prévoiera le financement pour l'accueil de 4 stagiaires, 900 heures de vacation et deux services civiques.

Au total, les dépenses de personnel se monteraient à 1 285 000 €.

Cf. tableau récapitulatif des postes et du personnel en annexe.

➤ **Autres dépenses :**

Il est proposé de prévoir sur les comptes suivants :

- **Autres charges de gestion courantes : 30 000 €**

Elles correspondent :

- ✓ à des dépenses de licences et de logiciels
- ✓ aux indemnités du Président, charges sociales incluses

- **Dépenses imprévues : 20 000 €**

L'ensemble des dépenses s'élèverait ainsi à environ 1 621 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Les crédits qui seront inscrits en dépenses correspondent aux restes à réaliser de l'exercice 2022. Ces crédits concernent les opérations non terminées de 2020 et 2021 :

Mise à jour des totems d'informations touristiques
Travaux à la Maison du Parc - programme 2020
Travaux à la Maison du Parc - programme 2021
Jalonnement de la V4
Travaux à la Maison du Parc – programme 2022
Equipements – programme 2022
Renouvellement panneaux « communes du Parc » - programme 2022

A ces dépenses, seront ajoutées les opérations du programme d'actions 2023 qui ont été votées par le Comité syndical le 15 décembre dernier, à savoir :

Travaux à la Maison du Parc – programme 2023
Equipements - programme 2023
Renouvellement de panneaux d'entrée de communes – programme 2023

Recettes :

En 2023, nous inscrirons :

- Les recettes d'investissement au titre du FCTVA
- Les subventions des partenaires qui seront versées au fur et à mesure de l'état d'avancement des opérations des programmes d'actions 2020, 2021, 2022 et 2023.

LE BUDGET OPERATIONNEL

Le budget opérationnel correspond aux actions menées par le PNR pour la mise en œuvre de sa Charte (hors dépenses inscrites en section d'investissement au budget principal).

Il reprendra et inscrira toutes les opérations qui ont déjà fait l'objet d'un vote, à savoir :

- les actions non terminées, en dépenses et/ou en recettes de 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 qui sont donc reportées en 2023 :

Programme 2018	
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2018	Dépense et recettes
Programme 2019	
Valorisation paysagère et gestion écologique des cimetières – 1ère tranche	Recettes
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal	Recette
Programme 2020	
Fonds en faveur de la préservation de la faune - 2020	Dépenses et recettes
Fonds Etudes d'aménagement - 2020	Recettes
Etudes pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales – 1er programme	Recettes
Elaboration de cahiers de recommandations architecturales - 2020	Recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2020	Dépenses et recettes
Fonds Expertises environnementales - 2020	Recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2020	Dépenses et recettes
Développement de l'alimentation locale - 2020	Recettes
Jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo V5	Dépenses et recettes
Programme de communication	Recettes
Programme 2021	
Restauration écologique de milieux naturels - 2021	Recettes
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2ème tranche	Recettes
Etudes de capacité foncière	Recettes
Fonds études d'aménagement - 2021	Dépenses et recettes
Etudes paysagères et gestion écologique des cimetières - 2ème tranche	Dépenses et recettes
Etudes de désimperméabilisation des sols - 2ème programme	Dépenses et recettes
Fonds Gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2021	Dépenses et recettes
Signalétique d'informations locales - 2021	Dépenses et recettes
Cahier de recommandations architecturales - Pontpoint	Dépenses et recettes
Concours sur le renouvellement des typologies architecturales	Dépenses et recettes
Recherches historiques	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine - 2021	Dépenses et recettes
Circuit d'interprétation du patrimoine de Chantilly - 2ème tranche	Dépenses et recettes
Fonds Expertises environnementales - 2021	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2021	Dépenses et recettes
Développement des circuits courts et l'alimentation locale - 2021	Dépenses et recettes
Développement de la marque valeur Parc, nouveaux audits	Recettes
Programme de communication	Dépenses et recettes
Programmes pédagogiques à destination des écoles	Dépenses et recettes
Programme de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes	Dépenses et recettes
Etude T0 pour l'évaluation – Questions évaluatives 5 à 12	Dépenses et recettes

Programme 2022	
Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2022	Dépenses et recettes
Programme de conservation de la flore menacée - 6ème tranche	Dépenses et recettes
Restauration écologique de milieux naturels - 2022	Dépenses et recettes
Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale - 1ère phase	Dépenses et recettes
Vidéo pédagogique sur le fleurissement et la végétalisation des communes	Recettes
Forêt de Chantilly : Comprendre les blocages de la régénération	Dépenses et recettes
Prolongation du dispositif d'autostop organisé	Dépenses et recettes
Etudes urbaines	Dépenses et recettes
Fonds "études d'aménagement" - 2022	Dépenses et recettes
Etudes de désimperméabilisation des sols - 3ème programme	Dépenses et recettes
Fonds Amélioration énergétique bâtiments publics avec matériaux biosourcés	Dépenses et recettes
Fonds Gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2022	Dépenses et recettes
Elaboration de cahiers de recommandations architecturales - 2022	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2022	Dépenses et recettes
Circuits d'interprétation du patrimoine (Senlis, Luzarches)	Dépenses et recettes
Expertises environnementales- 2022	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2022	Dépenses et recettes
Mise en œuvre du projet alimentaire territorial - 3ème tranche	Dépenses et recettes
Edition de fiches de randonnée	Recettes
Programme de communication	Dépenses et recettes
Programmes pédagogiques à destination des scolaires	Dépenses et recettes
Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes	Dépenses et recettes
Elaboration du T0 - questions 1 à 3	Dépenses et recettes

- La deuxième tranche du programme en faveur des pollinisateurs sauvages, financée par la DREAL (au titre des actions 2020) qui n'est pas complètement terminée ;
- le COTTRI dont on a perçu les recettes (270 000 €) et dont il faut ventiler 190 000 € de dépenses. 44 000 € devront être affectés au budget principal, notamment pour le salaire de la troisième année du chargé de mission mobilités durables et le reste au budget opérationnel.
- Les actions liées au programme LEADER
 - ✓ La mission d'accompagnement à l'élaboration du dossier de candidature LEADER 2023/2027, en recette ;
 - ✓ L'étude sur les lieux multi-services dans le cadre d'un projet de coopération LEADER avec le Pays du Cambrésis (en dépenses et recettes).
- les actions liées à NATURA 2000, financées par l'Etat et l'Europe.
- Le programme Forêt de Chantilly, financé par le FEADER :
 - ✓ L'acquisition d'un serveur pour la gestion de la forêt de Chantilly ;
 - ✓ Une prestation de services informatiques pour la mise place des outils numériques de gestion de la forêt ;
 - ✓ Le reversement des aides du programme à l'ONF, l'Institut de France et l'INRAe, les 3 autres partenaires du programme. Le PNR percevra de la Région et de l'Europe l'intégralité des recettes du programme et reversera aux maîtres d'ouvrage leur part de subventions, en fonction des dépenses qu'ils auront réalisées.

Par ailleurs, on ajoutera à ce budget opérationnel, en dépenses comme en recettes :

- Les opérations du programme d'actions 2023, votées le 15 décembre 2022

Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels
Programme de conservation de la flore menacée - 7ème tranche
Fonds en faveur de la préservation de la faune - 2023
Restauration écologique de milieux naturels - 2023
Verger conservatoire de Chailis
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique
Expérimentation et promotion de lignes de co-voiturage
Edition de plaquettes de micromobilité
Fonds "études d'aménagement" - 2023
Etude de mise en valeur et gestion du site de la Canardière - Chantilly
Gestion écologique et paysagère des cimetières – 3ème tranche
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2023
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2023
Valorisation des recherches historiques
Edition d'un livret de découverte "Sports"
Fonds Expertises environnementales - 2023
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2023
Edition d'une plaquette sur les bâtiments agricoles
Accompagnement des producteurs Oise - Pays de France - 2023
Sensibilisation aux circuits-courts et à l'alimentation durable - 2023
Développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective
Equiperment des prestataires marqués Parc
Nouvelles éditions touristiques
Passage à la version 3 de Geotrek
Programme de communication
Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes
Programmes pédagogiques à destination des scolaires
Réalisation du T0 Paysage

Je vous propose d'en débattre.

L'ÉQUIPE ET RAPPEL DES PRINCIPES DE REMUNERATION DU PERSONNEL

I – L'équipe

La Charte renouvelée a inscrit une équipe de 20 personnes, financée par les cotisations des membres :

- Un poste de direction
- 14 chargés de mission
- 5 agents administratifs

Au 1^{er} janvier 2023, l'équipe comprend :

- Une directrice
- 13 chargés de mission mais dont un poste relève d'une mission spécifique, non nécessairement pérenne (chargé de mission filière bois – CDD de 2 ans)
- 5 personnels administratifs

De plus, l'équipe compte 3 postes financés par des financements supplémentaires (ADEME et Europe) :

- Un chargé de mission mobilités durables (CDD 2 ans, renouvelé un an)
- Un animateur LEADER
- Une chargée de mission forêt de Chantilly

2 – La politique salariale

Une politique de rémunération a été élaborée et validée lors du Bureau du 5 juillet 2004.

Les cadres :

Au niveau des cadres, l'équipe technique comprend des contractuels et des fonctionnaires, compte tenu des profils très spécialisés des personnes et des spécificités des PNR. Par ailleurs, certains anciens contractuels ont passé les concours et les ont réussis. D'autres, remplissant les conditions, ont bénéficié de la dernière loi sur la résorption de la précarité dans la fonction publique et ont été titularisés, après sélection professionnelle.

Une grille de rémunération a été validée par le Bureau. Elle est basée sur 3 principes :

- l'égalité de rémunération pour une même tâche, responsabilité et expérience
- et donc l'égalité de traitement entre les fonctionnaires et les contractuels. En effet, contrairement à une association qui peut être dissoute très rapidement ou une entreprise privée, le syndicat mixte, collectivité locale, est une structure stable, ce qui, de fait, garantit l'emploi
Par ailleurs, des contractuels passent les concours et deviennent fonctionnaires. (Dans ce cas, la personne titularisée garde son salaire de contractuel, comme rémunération de base).
- la progression de la rémunération dans le temps

Cette grille de rémunération ci-dessous est donc une base unique de rémunération pour les fonctionnaires et les contractuels. Pour les contractuels, il s'agit du salaire net mensuel. Pour les fonctionnaires, cette rémunération est composée du traitement indiciaire brut complété d'un régime indemnitaire permettant d'atteindre le montant net indiqué dans la grille.

Le salaire des responsables d'objectifs est majoré de 10%. Le salaire des architectes est majoré de 20% (décision du Bureau du 3 janvier 2006) pour tenir compte du marché de l'emploi des architectes.

Les augmentations de salaire sont de deux types :

- les augmentations liées à l'accroissement du coût de la vie, elles sont calquées sur l'augmentation de la valeur du point de la fonction publique
- les augmentations liées à l'ancienneté (cf. grille) : les délais pour atteindre le niveau de salaire supérieur sont similaires aux délais d'avancement des fonctionnaires (durée minimale, sauf exception : sanction, insatisfaction...).

AGE	EXPERIENCE	CLASSE	SALAIRE NET MENSUEL (valeur 2022)	AVANCEMENT
25 ans	0 ans	classe 1	1 936	2 ans
27 ans	2 ans	classe 2	2 019	2 ans 6 mois
29ans 6 mois	4 ans 6 mois	classe 3	2 101	2 ans 6 mois
32 ans	7 ans	classe 4	2 184	2 ans 6 mois
34 ans 6 mois	9 ans 6 mois	classe 5	2 272	3 ans
37 ans 6 mois	12 ans 6 mois	classe 6	2 355	3 ans
40 ans 6 mois	15 ans 6 mois	classe 7	2 438	3 ans
43 ans 6 mois	18 ans 6 mois	classe 8	2 521	3 ans
46ans 6 mois	21 ans 6 mois	classe 9	2 609	3 ans
49 ans 6 mois	24 ans 6 mois	classe 10	2 692	3 ans
52 ans 6 mois	27 ans 6 mois	classe 11	2 775	3 ans
55 ans 6 mois	30 ans 6 mois	classe 12	2 857	3 ans
58 ans 6 mois	33 ans 6 mois	classe 13	2 945	3 ans
61 ans 6 mois	36 ans 6 mois	classe 14	3 028	

Le personnel administratif :

Le personnel administratif est fonctionnaire (sauf cas de remplacement).

Les rémunérations sont indexées sur la grille de la fonction publique. Il a été institué un régime indemnitaire équivalent à un 13^{ème} mois, réparti sur 12 mois.

Cas particulier de la responsable administrative et financière : Adjointe administrative principale, initialement dans l'équipe du Parc depuis 2004, elle a été promue au poste de responsable administrative et financière (avec une révision des tâches). Pour tenir compte de ses nouvelles responsabilités, son régime indemnitaire a été augmenté.

POSTES ET PERSONNEL

POSTES ET PERSONNEL au 18 janvier 2023		Catégorie	Statut	Temps de travail
Directrice		Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur hors classe	100%
Chargé de mission Patrimoine naturel		Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principal	100%
Chargé de mission Patrimoine naturel, eau, carrières		Cadre A	Contractuel - CCD 3 ans - poste pérenne	100%
Chargée de mission Environnement		Cadre A	Contractuelle - CCD 1 an - poste pérenne	80%
Chargée de mission Urbanisme		Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur hors classe	100%
Chargé de mission SIG/évaluation		Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principal	100%
Chargée de mission Education à l'environnement et au patrimoine		Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principale	80%
Architecte		Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur	100%
Chargée de mission Paysage		Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principale	100%
Chargée de mission Tourisme		Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principale	100%
Chargé de mission Patrimoine historique et culturel		Cadre A	Fonctionnaire - Attaché de conservation du patrimoine	100%
Chargée de mission Agriculture/forêt		Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans - poste pérenne	100%
Chargée de Communication		Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans - poste pérenne	80%
Responsable administrative et financière		Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative principale 1ère cl	100%
Assistante		Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative	100%
Assistante		Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative principale 2ème cl	80%
Assistante		Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative	100%
Assistant		Cadre C	Fonctionnaire stagiaire	100%
Chargé de mission filière bois		Cadre A	Contractuel - CCD 2 ans	100%
Animateur LEADER		Cadre A	Contractuel - CDD 15 mois	100%
Chargé de mission mobilités durables		Cadre A	Contractuel - renouvellement un an du CDD de 2 ans	100%
POSTE OUVERT A RECRUTER EN 2023		Catégorie	Statut	Temps de travail
Chargé de mission "aménagement"		Cadre A	Poste pérenne	100%

Nombre de vacataires : 09

Durée du travail : 1 607 heures par an

Nombre d'heures de vacation en 2023 : 900

QUESTIONS DIVERSES

**LISTE DES DECISIONS
DU BUREAU**

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

Liste des Décisions du Bureau

Séance du 04 Octobre 2022

- Avis sur le PLU de Lamorlaye.
- Mobilisation du « Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ».
- Modification du règlement « Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière ».
- Mobilisation de crédits LEADER pour l'évaluation du programme LEADER 2018 / 2022.
- Attribution de la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » Oise – Pays de France.

Séance du 21 Octobre 2022

- Avis sur le PLU de Mours.
- Mobilisation du « Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ».
- Demande de subvention auprès de la DRAAF pour la réalisation de diagnostics dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).
- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour la réalisation d'esquisses pour la requalification de la place Omer Vallon à Chantilly.

Séance du 15 Décembre 2022

- Mobilisation du « Fonds – Etudes d'aménagement » pour une étude d'aménagement des abords de l'Abbaye de Chaalis.
- Mobilisation du « Fonds – Etudes d'aménagement » pour une étude d'aménagement d'un équipement sportif et de loisirs, à Asnières-sur-Oise.
- Mobilisation du « Fonds – Etudes d'aménagement » pour une étude d'aménagement pour la reconversion d'une aire sportive en lieu de détente et de sensibilisation à la nature, à Vineuil-Saint-Firmin.
- Mobilisation du « Fonds – Expertises environnementales » pour une étude de géothermie, à Viarmes.
- Mobilisation du « Fonds – Expertises environnementales » pour un diagnostic de pollutions d'un ancien site industriel, à Pontpoint.
- Mobilisation du « Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ».
- Mobilisation du « Fonds en faveur de la faune sauvage » pour l'acquisition de matériel de préservation des amphibiens.
- Règlement pour la promotion et l'utilisation des matériaux biosourcés dans la rénovation thermique des bâtiments publics.

- Réhabilitation du patrimoine rural 2021 – Réattribution d'une subvention.
- Demande de financement pour l'animation 2023 des DOCOB des sites Natura 2000 « Massif des Trois Forêts et Bois du Roi » et « Coteaux de l'Oise autour de Creil ».
- Modification du plan de financement pour la mission d'accompagnement du dossier de candidature LEADER 2023/2027.
- Mobilisation du « Fonds – Etudes d'aménagement » pour la mission d'accompagnement du dossier de candidature LEADER 2023/2027.
- Avis sur la modification du PLU de Fleurines.
- Mobilisation du « Fonds – Etudes d'aménagement » pour une étude d'aménagement de l'extension du cimetière d'Avilly-Saint-Léonard.

Séance du 11 Janvier 2023

- Observations sur le projet de parc photovoltaïque au sol de la Base de Creil.

**LISTE DES DECISIONS
DU PRESIDENT**

LISTE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

CONVENTIONS

- Convention avec la société ECOSPHERE relative à l'assistance pour l'animation Natura 2000.
- Convention avec le CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL relative au programme de conservation de la flore menacée.
- Convention avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD – OISE et la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTS-DE-FRANCE relative au programme d'innovation de la gestion durable des Zones d'Activités Economiques (ZAE) et au partenariat d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale.
- Convention avec BOBEKIKE relative à l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional Oise – Pays de France ».
- Convention avec KARUNA NATURE relative à l'attribution de la « Valeurs Parc naturel régional Oise – Pays de France ».
- Convention avec FRANCOIS ROUZE relative à l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional Oise – Pays de France » pour un gîte rural
- Convention avec DOMAINE DU PLESSIS relative à l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional Oise – Pays de France » pour des gîtes ruraux.
- Convention avec FABRICE DALONGEVILLE relative à l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional Oise – Pays de France » pour un gîte rural.
- Convention avec JACQUES RENAUD relative à l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional Oise – Pays de France » pour un centre de séminaires.
- Convention avec la MAIRIE d'AUGER-SAINT-VINCENT relative à l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional Oise – Pays de France » pour un gîte rural.
- Convention avec la MAIRIE DE RARAY relative à la végétalisation du cimetière, des trottoirs et de l'aire de jeux.
- Convention avec la MAIRIE DE BARBERY relative à l'expertise du marronnier de la place de l'église.
- Convention avec la MAIRIE DE JAGNY-SOUS-BOIS relative à la réalisation d'un mur de soutènement et aux plantations en entrée de village.
- Convention avec la MAIRIE DE LASSY relative à l'aménagement paysager autour du calvaire.
- Convention avec la MAIRIE DE SAINT-VAAST-DE-LONGMONT relative à l'expertise du tilleul du village.

- Convention avec le COLLEGE GUILLAUME CALE relative au « Programme Arbres fruitiers » rattaché au « Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ».
- Convention de partenariat avec CERTINERGY, ASSOCIATION NATIONALE DES POLES TERRITORIAUX ET DES PAYS, LA ROUE VERTE pour l'expérimentation de lignes de covoiturage.
- Convention avec la FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX relative à l'utilisation du logiciel EVA.
- Convention avec GEOSPATIAL SOLUTIONS relative à l'étude de faisabilité et assistance de la mise en œuvre de l'interopérabilité entre les bases de données INRAE, ONF et PNR.
- Convention avec DECOUVERTE NATURE ET PATRIMOINE relative à la réalisation du programme pédagogique 2023.
- Convention avec la LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX D'ILE-DE-FRANCE relative à la réalisation du programme pédagogique 2023.
- Convention avec le CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT relative à la réalisation du programme pédagogique 2023.
- Convention avec le CINEDORI pour la location d'une salle de réunion pour le Bureau et le Comité syndical du 15/12/2022.
- Convention avec la MAIRIE DE LA CHAPELLE EN SERVAL relative à l'abattage d'une haie de thuyas.
- Convention avec la MAIRIE DE SURVILLIERS relative à l'abattage de neuf peupliers d'Italie.
- Convention avec l'ASSOCIATION AUTOUR DU VERGER relative au « Programme Arbres fruitiers ».
- Convention financière avec la MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN relative à l'étude de principe d'aménagement pour la reconversion de l'aire sportive en aire de détente au lieu-dit les Huit-rangs.
- Convention avec A CIEL OUVERT relative à l'étude de principe d'aménagement pour la reconversion de l'aire sportive en aire de détente au lieu-dit les Huit-rangs.
- Convention financière avec la MAIRIE D'ASNIERES-SUR-OISE relative à l'étude de principe d'aménagement d'un équipement sportif et de loisirs multigénérationnel.
- Convention avec A CIEL OUVERT relative à l'étude de principe d'aménagement d'un équipement sportif et de loisirs multigénérationnel.
- Convention financière avec la MAIRIE DE PONTPOINT relative au diagnostic des pollutions d'un ancien site industriel.
- Convention avec A CIEL OUVERT relative à l'étude de principe d'aménagement des abords du Domaine de Chaalis.
- Convention avec les PARCS NATURELS REGIONAUX D'ILE-DE-FRANCE relative à la mise à disposition réciproque des bases de données.
- Convention pluriannuelle d'objectifs avec la REGION HAUTS-DE-FRANCE.

AVENANTS

- Avenant n°2 à la convention LEADER avec la REGION HAUTS-DE-FRANCE.
- Avenant n°3 à la convention LEADER avec la REGION HAUTS-DE-FRANCE.
- Avenant n°1 à la convention avec GUILLAUME DUCHESNE relative à l'attribution d'une aide financière du « Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et/ou liés à l'activité forestière ».
- Avenant n°1 à la convention avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE, la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CARNELLE-PAYS DE FRANCE, les villes de SENLIS ; PONT-SAINTE-MAXENCE et SAINT-MAXIMIN relative à la gestion des dossiers ADS.
- Avenant n°1 à la convention avec le CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL DES JOCKEYS relative à la réhabilitation de la chapelle.

ACTES D'ENGAGEMENT ET MARCHES

- Acte d'engagement relatif à l'Accord-Cadre concernant la fabrication et la pose de panneaux routiers avec l'AGENCE SIGNATURE SAS.
- Acte d'engagement relatif aux recherches patrimoniales avec AQUILON.
- Acte d'engagement relatif à l'Accord-Cadre concernant les aménagements paysagers avec TROISIEME PAYSAGE.
- Acte d'engagement relatif à l'Accord-Cadre concernant les aménagements paysagers avec CHOREME.
- Acte d'engagement relatif à l'Accord-Cadre concernant les aménagements paysagers avec A CIEL OUVERT.
- Acte d'engagement du marché « Indicateurs de suivi de la charte T0 » avec ECOSPHERE.
- Acte d'engagement du marché « Jalonnement de 2 circuits vélos V4 et V5 » avec AXIMUM.
- Contrat d'entretien des locaux avec la Société ASR Nettoyage.
- Acte d'engagement du marché « Diagnostic de pollutions d'un ancien site industriel à Pontpoint » avec TESORA.
- Acte d'engagement concernant l'Accord-cadre pour la fabrication et la pose de panneaux SIL avec SICOM SA.

ACCORDS DE COOPERATION

- Accord de coopération LEADER avec le POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS.